



Projet mouvement mutation Catégorie C - Filière Fiscale

Déclaration des élus **F.O.-DGFIP** du 12 avril 2011

La suppression de milliers d'emplois s'est effectuée au cours de ces dernières années principalement dans la catégorie C amenant l'Administration à procéder à de véritables saignées dans les effectifs.

F.O.-DGFIP dénonce cette politique qui a des conséquences néfastes sur les conditions de travail, mais aussi sur les mouvements de mutations.

L'impact et les conséquences de ces suppressions se retrouvent encore dans ce projet de mouvement.

Concernant ledit projet de mutation, pouvons-nous vraiment dire que le taux de satisfaits de 33.50 % est une satisfaction ? **Non**

Comment peut-on se réjouir à l'analyse du projet et du nombre des demandes satisfaites ?

Les représentants des personnels **F.O.-DGFIP** ne reviendront pas sur toutes les statistiques de ce mouvement même si elles sont très éloquents, toutefois il nous paraît indispensable de mettre en exergue 2 chiffres :

- Les 45 départements qui restent fermés et les 276 rapprochements en attente.

Nous constatons que le nombre de mutations accordées reste très insuffisant et surtout que le nombre de rapprochements en attente est encore et toujours trop important :

- 276 rapprochements en attente à l'issue du projet (ex : Nord, Somme, Puy de Dôme, etc. ...).

Ce nombre de rapprochements en attente reflète des situations qui ne peuvent se résumer simplement par un chiffre.

Ces deux chiffres démontrent d'une manière tristement simple que la situation de la catégorie C ne cesse de se dégrader.

Trop de postes après le mouvement restent vacants : 438 postes vacants dont 358,7 en région parisienne et 79,3 en province.

L'appel des 320 lauréats du concours C devra en toute logique permettre à l'administration de donner satisfaction.

C'est une des raisons pour laquelle, **F.O.-DGFIP** demande à l'administration de faire appel le plus rapidement possible à toute la liste complémentaire des AAI stagiaires.

F.O.-DGFIP et ses représentants du personnel, fidèles à leurs principes, défendront et évoqueront tous les dossiers des agents qui nous ont sollicités et nous ont confié leurs demandes de mutation.

L'administration doit ouvrir les possibilités et augmenter le taux de satisfaction afin d'atténuer les effets d'une politique d'emploi où tout le monde est perdant, le service public, les agents et l'administration.